

**Ordonnance du président Tribunal du 10 juin 2014 — Dieckerhoff Guss/Commission**

(Affaire T-174/14 R)

**(«Référé — Aides d'État — Promotion nationale de la production d'électricité d'origine renouvelable —  
Décision de la Commission d'ouvrir la procédure formelle d'examen en matière d'aides d'État — Demande  
de sursis à exécution — Urgence — Fumus boni juris»)**

(2014/C 329/19)

Langue de procédure: l'allemand

**Parties**

Partie requérante: Dieckerhoff Guss GmbH (Gevelsberg, Allemagne) (représentants: H. Höfler, C. Kahle et V. Winkler, avocats)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: T. Maxian Rusche et R. Sauer, agents)

**Objet**

Demande de suspension des effets juridiques de la décision par laquelle la Commission a ouvert une procédure formelle d'examen en matière d'aides d'État concernant la loi allemande sur les énergies renouvelables.

**Dispositif**

- 1) La demande en référé est rejetée.
- 2) La décision du 7 avril 2014, Dieckerhoff Guss/Commission (T-174/14 R) est annulée.
- 3) Les dépens sont réservés.

**Ordonnance du président Tribunal du 10 juin 2014 — Georgsmarienhütte/Commission**

(Affaire T-176/14 R)

**(«Référé — Aides d'État — Promotion nationale de la production d'électricité d'origine renouvelable —  
Décision de la Commission d'ouvrir la procédure formelle d'examen en matière d'aides d'État — Demande  
de sursis à exécution — Urgence — Fumus boni juris»)**

(2014/C 329/20)

Langue de procédure: l'allemand

**Parties**

Partie requérante: Georgsmarienhütte GmbH (Georgsmarienhütte, Allemagne) (représentants: H. Höfler, C. Kahle et V. Winkler, avocats)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: T. Maxian Rusche et R. Sauer, agents)

**Objet**

Demande de suspension des effets juridiques de la décision par laquelle la Commission a ouvert une procédure formelle d'examen en matière d'aides d'État concernant la loi allemande sur les énergies renouvelables.

**Dispositif**

- 1) La demande en référé est rejetée.
- 2) La décision du 7 avril 2014, Georgsmarienhütte/Commission (T-176/14 R) est annulée.
- 3) Les dépens sont réservés.